



# AVIS

**Signature et approbation traités internationaux**

**Avant-projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole sur  
les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à  
Bruxelles le 29 juin 2016**

**21 février 2019**

<b>Demandeur</b>	Ministre Guy Vanhengel
<b>Demande reçue le</b>	18 janvier 2019
<b>Demande traitée par</b>	Commission Economie-Emploi-Fiscalité- Finances
<b>Avis rendu par l'Assemblée plénière le</b>	21 février 2019

## Préambule

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment au Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles le 29 juin 2016.

Ce Protocole complète l'Accord relatif à une juridiction unifiée du Brevet signé le 19 février 2013 qui organise la centralisation du contentieux en matière de brevets européens auprès d'une juridiction qui comporte un tribunal de première instance, une cour d'appel et un greffe. Une division locale belge du tribunal de première instance sera créée.

Ce Protocole règle les privilèges et les immunités des juges et du personnel administratif de la juridiction.

## Avis

**Le Conseil** ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

\*  
\*       \*  
\*